

CGV-150916

UNIVERSITÉ DE MONCTON

241^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

(réunion extraordinaire)

Le 16 septembre 2015

De 11 h à 11 h 45

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES :

Jeannita Bernard	Extérieur du NB (IPÉ)	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Alain Bossé	Nord-Ouest	Neil Vibert	Nord-Est
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)		
Keith Coughlan	Sud-Est	<u>OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS</u>	
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Marc Angers, directeur du Service des communications, affaires publiques et marketing	U de M
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Mathieu Lemieux	Étudiant (Edmundston)	Jacques Paul Couturier, vice- recteur	Edmundston
Christian Michaud	Sud-Est	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Blanca Navarro-Pardiñas	Professeure (Edmundston)	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Stéphane Robichaud	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Marie-Noëlle Ryan	Professeure (Moncton)		
Jean-Claude Savoie	Chancelier		
Jean Soucie	Nord-Ouest		

PERSONNES EXCUSÉES : Adélard Cormier, Michel Côté, Hermel Landry, Benoît Long, Marie-Linda Lord, Marie-France Pelletier, et Paulette Robert

ABSENCES : Nérika Caissie, Denis Caron, Micheline Daigle-LeBlanc et Pascal Haché

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE.....	3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
3. BUT DE LA CONVOCATION	3
4. PROJET MAJEUR - SHANNEX.....	3
5. PROCHAINE RÉUNION.....	4
6. CLÔTURE.....	5
DOCUMENTS	6
DOCUMENT A : Ordre du jour.....	A(1)
DOCUMENT B : Projet d'établissement d'un foyer de soins de santé au Campus de Moncton (projet Shannex)	B(1-5)
DOCUMENT C : Clauses linguistiques – Bail foncier avec Shannex	C(1)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

11 heures : Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

La secrétaire d'assemblée procède à l'appel des noms.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

3. BUT DE LA CONVOCATION

Voir le Document A, p. 1

Le président indique qu'un seul point est à l'ordre du jour, soit le projet d'établissement d'un foyer de soins sur les terrains de l'Université (au nord de la rue Morton).

4. PROJET MAJEUR – SHANNEX

Voir le Document B, p. 1-5 et Document C, p. 1

Sur le contexte général du projet et les aspects financiers

Présentation du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Le recteur et vice-chancelier rappelle que UdeM Développement Inc. a été mis sur pied pendant l'année universitaire 2009-2010 afin d'étudier et de recommander des projets majeurs qui permettraient le développement de la recherche à l'Université de Moncton. Le recteur rappelle que l'Université de Moncton appartient un grand terrain au nord de la rue Morton au Campus de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier explique que la province du Nouveau-Brunswick a lancé un appel d'offres pour l'établissement d'un foyer bilingue de soins de santé à Moncton. La compagnie Shannex RLC Limited a été retenue. La compagnie Shannex RLC Limited a par la suite communiqué avec l'Université de Moncton pour louer des terrains sur le côté nord de la rue Morton.

Le recteur et vice-chancelier explique que le conseil d'administration de UdeM Développement Inc. a étudié la proposition, a demandé des analyses complémentaires, et a fait une recommandation en faveur du projet au Comité exécutif du Conseil des gouverneurs. UdeM Développement Inc. estime que le projet est solide et ne mets pas à risque l'Institution.

Le recteur et vice-chancelier précise que le terrain ne sera pas vendu, mais loué à Shannex RLC Limited. L'Université de Moncton demeure propriétaire du terrain en tout temps.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique qu'il s'agit d'un bail d'une durée de 70 ans. Le terrain loué compte 12 acres et permettra l'établissement d'un complexe résidentiel incluant un foyer de soins de santé. La valeur du terrain loué est évaluée à 2.1 M\$.

Au niveau de retombées financières, l'Université recevra un versement initial de 1.2 M\$ pour 10 ans dès la signature de l'entente. À la 11^e année du bail, un montant de 170 000 \$ sera payable en frais de location. À partir de la 12^e année de location, un taux annuel sera payable à l'Université de Moncton en se basant sur une formule qui prévoit 170 000 \$ à la base, montant qui augmentera annuellement d'un maximum de 3 % jusqu'à l'année 25. Les fonds reçus seront déposés dans un fonds pour assurer le développement de la recherche. La valeur du terrain loué sera réévaluée aux années 25, 35, 45, 55 et 65. Globalement, le projet va générer plus de 20 M\$ pour l'Université de Moncton.

4. PROJET MAJEUR – SHANNEX (suite)

Discussion sur les aspects financiers

Plusieurs gouverneurs manifestent leur accord au projet en soulignant les points suivants :

- Il demeure très important de demeurer propriétaire du terrain. Il s'agit d'un beau projet d'affaires et un projet de taille qui va permettre de lancer UdeM Développement Inc.
- Ce projet permettra de développer la recherche en gériatrie et développer des partenariats importants dans le secteur de la santé.
- Il s'agit d'un très bon projet pour lancer le campus-recherche. Le secteur des soins de santé de longue durée est très important au Nouveau-Brunswick et au Canada. Il s'agit d'une belle opportunité pour l'Université.

Plusieurs membres félicitent les porteurs du dossier et remercient les experts pour leurs avis.

Sur les clauses linguistiques

Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier indique que quatre clauses ont été développées afin de protéger davantage la question de la langue. Il explique que tout affichage et toutes les opérations du locataire dans les lieux loués seront principalement en français. Quatre clauses porteront sur le fait français, soit le partenariat académique, la langue, le nom des lieux loués et le droit de priorité relatif à la location. Le recteur et vice-chancelier précise qu'il est plutôt inhabituel d'avoir des clauses linguistiques dans un bail, mais l'Université tenait à ce que le caractère francophone de l'établissement soit assuré.

Les points suivants sont soulevés :

- L'Association des professeures et professeurs retraités de l'Université de Moncton a été consultée pour le nom des lieux loués.
- Le locataire devrait prendre connaissance de la *Politique linguistique* de l'Université de Moncton. Est-ce que le locataire accepte de souscrire à la *Politique*? Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le locataire ne voulait pas se compromettre à une cible qui pourrait se déplacer dans le temps, la *Politique linguistique* n'étant pas sous l'emprise du gouvernement. Le locataire est à l'aise avec les quatre clauses linguistiques.
- Un membre suggère qu'une lettre accompagne le bail, lettre qui pourrait assurer un dialogue constant sur la question de la langue.

Plusieurs membres félicitent le recteur et vice-chancelier ainsi que les porteurs du dossier pour le travail accompli.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 01-CGV-150916

Jean-Claude Savoie, appuyé par Christian Michaud, propose :

« Sous réserve d'aucune condition financière additionnelle, que le Conseil des gouverneurs accepte la proposition du bail entre UdeM Développement Inc. et Shannex RLC Limited, proposition qui prévoit l'établissement d'un foyer de soins de santé sur les terrains du campus-recherche de l'Université de Moncton. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. PROCHAINE RÉUNION

Les prochaines réunions du Conseil des gouverneurs auront lieu le 3 octobre 2015 à Edmundston (réunions annuelle et régulière).

6. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 45.

Contresigné le _____

Raymond Lanteigne, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENTS